



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 juin 2023

<u>Date de la convocation :</u>	L'an deux mille vingt-trois
05 juin 2023	le vendredi neuf juin à dix-neuf heures trente,
<u>Date d'affichage :</u>	le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance
05 juin 2023	ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Karine KAUFFMANN, Maire
 <u>Etaient présents :</u>	
M. JUERY, M. LAURENT, M. IGUNA, Mme PINÇON, Mme CURIEL, M. FOURNIER, Mme LELARGE, Mme FICUCIELLO, M. CHANTOT, Mme MOYET conseillers municipaux.	
<u>En exercice :</u> 15	<u>Pouvoirs :</u> Mme BITOUN donne pouvoir à M. FOURNIER
<u>Présents :</u> 11	M. LÉON donne pouvoir à M. LAURENT
<u>Votants :</u> 15	M. MARTINET donne pouvoir à M. JUERY
	Mme SCHRECK donne pouvoir à Mme MOYET
	<u>Secrétaire de Séance :</u> M. Bernard JUERY

II - VENTE DU BIEN SANS MAITRE - 19 RUE DE VERDUN, PARCELLES A1268 ET A2177

Exposé de M. JUERY:

Le bien vacant sans maître, situé au 19 rue de Verdun, parcelles cadastrales A1268 et A2177, a été incorporé dans le domaine privé communal par délibération n° IV du conseil municipal en date du 16/02/2023.

La commune envisage aujourd'hui de procéder à sa vente.

Le bien est constitué d'un terrain d'une surface de 270 m² doté d'une maison en état d'abandon d'environ 50 m². L'accès au bien se fait par un chemin en indivision (A 2177) appartenant pour partie à la commune à hauteur d'un tiers.

Les motifs de la vente sont les suivants :

- 1 - Pour remettre ce bien en état, la commune devrait prévoir des dépenses d'investissement supplémentaires au budget pluriannuel.
- 2 - Le bien n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal du fait de sa faible accessibilité.
- 3 - Les recettes générées par la cession de ce bien permettront de financer les projets communaux d'ordre public.

Les différentes estimations du bien réalisées par quatre agences immobilières locales, comprises entre 120 000 € et 200 000 €, ont été présentées en commission des finances.

Cette dernière a souhaité mettre en avant la volonté de la commune de privilégier une offre présentant le montant le plus élevé.

Mairie de Médan



Suite à plusieurs visites réalisées sur place, la commune a retenu l'offre d'achat présentée par M. LECUYER Julien, demeurant à Orgeval, pour un montant de 210 000 €. Cette offre ne contient pas de clause suspensive et s'entend frais d'agence inclus : ces frais étant de 10 000 €.

Délibération :

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune,

Vu l'avis de la commission finances en date des 21/05/2022, 3/12/2022 et 16/01/2023,

Entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE la vente du bien situé 19 rue de Verdun à M. LECUYER Julien, demeurant à Orgeval, pour le prix de 210 000 €, frais d'agence inclus et sans clause suspensive.

- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Médan, le 12/06/2023

Le Maire
Karine KAUFFMANN



Rendu exécutoire par :
Dépôt en Sous-Préfecture le 12/06/2023
Et par publication le 12/06/2023

Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye • Canton de Lesbois Nord •
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 10 00 - Fax : 01 39 08 10 01 - Application sur www.legality.com
Email : communedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

REÇU EN PREFECTURE

Le 12/06/2023